

RESTRICTED
SR/25
19 mars 1949
French
Original: English

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA VINGT-CINQUIEME REUNION

tenue à Beyrouth, le 19 mars 1949

Présents: M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire Principal

Après avoir examiné les dispositions d'ordre administratif à prendre pour la prochaine réunion, la Commission examine la nature de la séance d'inauguration qui aura lieu lundi après-midi. Le PRESIDENT fait observer que la réunion doit porter un caractère de simplicité et esquisse en grandes lignes les paroles d'ouverture qu'il propose de prononcer.

M. ETHRIDGE estime que la Commission doit aller plus loin puisqu'une réunion purement officielle serait une perte de temps pour les Ministres des Affaires Etrangères dont plusieurs voudront rentrer aussitôt que possible. Il suggère qu'à la première séance, on examine le problème sous trois aspects: une courte période de secours, une période de transition, et une période de rapatriement et de réinstallation. Les délégués doivent demander des suggestions et, s'il y en a, des statistiques concernant les réfugiés.

Le PRESIDENT ne croit pas que la Commission puisse aller trop loin dans sa première réunion sans obliger les représentants arabes à adopter une position qui peut les lier en présence des autres délégations.

Après quelque discussion, la Commission décide qu'on n'examinera pas les détails au cours de la première séance et qu'on ne fera pas mention de la réponse d'Israel concernant le retour des réfugiés.

M. ETHRIDGE demande quelle sera la procédure à suivre au cours des réunions avec les diverses délégations.

Le PRESIDENT estime que selon la première suggestion de M. Ethridge, on peut demander aux délégations au cours de la séance de lundi de fournir à la Commission des informations pour les réunions ultérieures. Si la Commission est interrogée sur la position des juifs, le Président préfère donner de telles informations au cours des réunions particulières.

M. YENISEY informe la Commission que M. Gaulan estime que la Commission doit considérer Israël comme un des pays du Moyen-Orient qui peut recevoir un certain contingent de réfugiés pour la réinstallation, dont le nombre exact sera fixé par la Commission.